

Communiqué de Presse

Paris, le 16 septembre 2020

Les produits frais, enjeu majeur du plan de relance du gouvernement

L’Acofal (Association de coordination du frais alimentaire) se félicite de l’intervention du Ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation, Julien DENORMANDIE, sur la place et le rôle des produits frais dans notre agriculture et notre alimentation.

L’Acofal, qui regroupe les filières de la viande, des fruits et légumes, de la pêche et des pommes de terre, souligne l’importance et les spécificités du secteur du frais, non seulement en termes de métiers que ce secteur représente, mais aussi au regard des demandes des consommateurs et des attentes sociétales qui portent sur l’ensemble des produits frais.

En effet, la durée de vie courte de la majorité des produits frais engendre une mobilisation particulière des professionnels en moyens humains mais aussi techniques et financiers pour garantir un approvisionnement et une commercialisation dans des conditions toujours optimales.

Ainsi l’Acofal portera une attention particulière, dans le cadre du plan de relance du gouvernement concernant le secteur agricole, pour que les produits frais, principalement peu transformés, bénéficient d’une action forte. En effet, les produits frais représentent un enjeu majeur pour notre société, tant sur le plan de l’emploi, de l’aménagement du territoire ou des problématiques de diversités alimentaires.

Contacts presse:

INTERFEL: Alix COLLACHE - 01 49 49 15 20 - a.collache@interfel.com
INTERBEV: Cécile LARDILLON -01 44 87 44 76 / 06 40 36 56 34– c.lardillon@interbev.fr
CNIPT: Sabrina ADAM - 01 44 69 42 17 - sadam@cnipt.com
FFP: Caroline MORLOT - 01 84 16 37 22 - cmorlot@francefilierepeche.fr

A propos du CNIPT

Le CNIPT, Comité National Interprofessionnel des Pommes de Terre fraîches, est l’organisme interprofessionnel reconnu par les Pouvoirs Publics (loi du 10 juillet 1975) dans le secteur de la pomme de terre de consommation (conservation et primeur), vendue sur le marché du frais. Les missions du CNIPT concernent notamment la connaissance de l’offre et de la demande ; la qualité des produits et l’établissement de normes techniques et de programmes de recherche et développement ; l’information relative aux filières et aux produits et leur promotion sur les marchés intérieur et extérieur.

Pour en savoir plus : www.cnipt.fr (site pro) / www.cnipt-pommesdeterre.com (site grand public)

A propos d'INTERBEV

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin et équin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, labellisée par l'AFNOR « engagé RSE confirmé » de niveau 3 sur 4 en juin 2018 : le « Pacte pour un Engagement Sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale et de nutrition humaine.

Pour en savoir plus : www.la-viande.fr / www.naturellement-flexitariens.fr / www.interbev.fr

A propos d'INTERFEL

Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentant les métiers de la filière sont représentés : production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

Pour en savoir plus : www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com

A propos de FRANCE FILIERE PECHE

France Filière Pêche est une association privée à caractère interprofessionnel qui réunit tous les maillons de la filière, depuis les producteurs jusqu'aux distributeurs. L'association a pour mission d'œuvrer à la pérennisation de la filière pêche française, en accompagnant les bonnes pratiques des acteurs, notamment auprès du secteur de production, permettant de réduire la dépendance au gasoil, d'améliorer la sélectivité des engins et la qualité des produits. Elle accompagne par ailleurs de nombreux projets scientifiques visant à améliorer la connaissance de la ressource. France Filière Pêche a également pour objectif de valoriser les produits de la pêche française, et a créé en 2012 la marque PAVILLON FRANCE, permettant d'identifier les produits capturés par des navires français.

Pour en savoir plus : www.francefilierepeche.fr / www.pavillonfrance.fr